

## Appel à Manifestation d'Intérêt Territoires

Gestion des zones contraintes et pilotage des flux

Dossier de présentation

20 décembre 2024

InTerLUD+, programme porté par



LOGISTIC  
LOW-CARBON



En partenariat avec



## SOMMAIRE

Partie 1 : Contexte .....	3
Partie 2 : Présentation de l'ami territoire gestion des zones contraintes et pilotage des flux .....	5
Partie 3 : Nature de l'accompagnement proposé par le programme InTerLUD+ et engagements des parties prenantes .....	7
Partie 4 : Modalités de candidature à l'AMI .....	8

Cet Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) s'inscrit dans le cadre des dispositions légales et réglementaires relatives au dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE), conformément aux articles du Code de l'énergie qui encadrent ce mécanisme.

Il est également conforme à l'arrêté ministériel du 12 janvier 2023, publié au Journal officiel, approuvant le programme LUD+ ainsi qu'à la convention d'engagement définissant les objectifs, les modalités de mise en œuvre, ainsi que les actions éligibles au titre des CEE.

La participation à cet AMI ne constitue en aucun cas un engagement contractuel immédiat de la part des parties impliquées.

## PARTIE 1 : CONTEXTE

### A- Enjeux de la logistique urbaine durable dans les territoires

La logistique urbaine est l'ensemble des activités qui optimisent les mouvements de marchandises (transport et stockage) dans les villes et apportent des réponses aux demandes de l'économie locale et des habitants. La logistique urbaine durable vise à trouver un équilibre entre les besoins de livraison en milieu urbain et la préservation de l'environnement, de la qualité de l'air, et de la qualité de vie des citoyens. Elle repose sur l'innovation technologique, la réglementation, la collaboration entre les acteurs de la chaîne logistique privés comme publics, et la sensibilisation des citoyens pour créer des villes plus durables et agréables à vivre.

En 2019, le secteur des transports (professionnels et particuliers) était le plus énergivore en France, derrière le bâtiment et le premier émetteur de gaz à effet de serre (31 % des émissions) selon le Commissariat général au développement durable (CGDD).

Les déplacements, qui s'inscrivent dans des dynamiques de logistique urbaine ou de « logistique du dernier kilomètre », génèrent d'importantes émissions de gaz à effet de serre (GES) et de polluants atmosphériques, notamment en raison de leur dépendance aux véhicules à moteur thermique. Ils représentent par ailleurs un tiers du coût logistique total de l'acheminement d'une marchandise pour les entreprises.

Parfois perçue sous le seul prisme de consommation de foncier, de congestion des centres-villes, de pollution et du bruit qu'elle génère, la logistique urbaine est pourtant un moteur indispensable au bon fonctionnement et à la vitalité économique des territoires.

Aujourd'hui, dans un contexte de politiques nationales et locales pour améliorer la qualité de l'air et la qualité de vie notamment en cœur de ville, dans le contexte de décarbonation du secteur des transports et de réduction des consommations d'énergies fossiles, la logistique urbaine doit pouvoir s'inscrire dans ces évolutions.

Les opérateurs économiques de la logistique urbaine et les collectivités territoriales doivent aujourd'hui être en mesure de répondre ensemble à ces enjeux tout en maintenant la compétitivité des entreprises présentes sur les territoires.

Ces enjeux figurent dans la stratégie nationale « France Logistique 2025 », qui promet « le développement de chartes locales en faveur d'une logistique urbaine durable » appelées « Chartes LUD ».

### B. Le programme CEE InTerLUD+

Le Programme LUD+ s'inscrit dans le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE), un mécanisme clé de la maîtrise de la demande énergétique en France. Ce dispositif, instauré par la loi POPE de 2005, oblige les fournisseurs d'énergie à soutenir des actions permettant de réaliser des économies d'énergie. Parmi ces actions, les programmes CEE financent des initiatives aux impacts souvent difficiles à quantifier directement, comme la sensibilisation, la formation et l'accompagnement des territoires.

Approuvé par le ministère de la Transition écologique, LUD+ bénéficie d'un budget de **20 millions d'euros**, mobilisé grâce au soutien de financeurs tels qu'Électricité de France, TotalEnergies Marketing France, SCA Pétrole et Dérivés et Rubis Antilles Guyane. Ce programme ambitieux se déploiera jusqu'au **31 décembre 2026**, en poursuivant et amplifiant les actions du programme CEE précédent, InTerLUD.

LUD+ vise à accélérer la transition énergétique du transport de marchandises en milieu urbain, en accompagnant les **métropoles, communautés urbaines et d'agglomération**, ainsi que les **acteurs économiques (transporteurs, logisticiens, chargeurs, commerces, artisans...)**.

Son action repose sur trois axes principaux :

- 1. Accompagnement des territoires dans la mise en œuvre de chartes LUD et d'actions opérationnelles :**
  - 61 territoires urbains seront soutenus dans l'élaboration et la finalisation de chartes concertées de logistique urbaine durable.
  - 120 actions concrètes issues de ces chartes seront accompagnées et financées.
- 2. Formation, expérimentation, et partage des bonnes pratiques :**
  - Mise à disposition d'outils numériques et développement de solutions innovantes pour les acteurs de la logistique urbaine.
  - Montée en compétences des acteurs privés et publics grâce à des formations adaptées.
  - Renforcement des échanges entre acteurs par le biais d'une FAQ sur la logistique urbaine durable, et de rencontres autour d'actions concrètes.
- 3. Création d'un centre de ressources pérenne dédié à la logistique urbaine durable :**
  - Élaboration, diffusion, mise à jour de méthodologies, outils, fiches pratiques et retours d'expérience.
  - Mise à disposition, valorisation des ressources pour faciliter l'accès à une ingénierie adaptée aux besoins des territoires et des acteurs économiques.

En combinant l'appui méthodologique, la sensibilisation, et l'accompagnement opérationnel, LUD+ se positionne comme un catalyseur pour transformer durablement la logistique urbaine en France. Ce programme encourage une collaboration renforcée entre les collectivités locales et les opérateurs économiques, pour répondre aux enjeux énergétiques tout en soutenant la compétitivité des territoires.

### C. Les projets innovants du programme InTerLUD+

Le volet 2 de la convention du programme InTerLUD+ prévoit notamment de travailler sur des innovations permettant de répondre aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux de la logistique urbaine. Ces projets innovants doivent apporter de nouveaux services, solutions, outils d'organisation et/ou de fonctionnement à destination des acteurs publics et/ou privés permettant de faciliter les activités logistiques urbaines durables.

Les thèmes des projets innovants (PI) sont les suivants :

- **Le PI *Gestion des Zones Contraintes et pilotage des flux*** (dit PI Zones Contraintes) rassemblera des outils numériques facilitant l'accès et la gestion de la logistique en zones contraintes (ZTL, ZFE, zone de festival, événement sportif...);
- **Le PI *Foncier*** proposera des outils permettant d'identifier, préserver, anticiper les mutations foncières au profit de la mise en place d'espaces pérennes ou transitoires organisant la logistique ;
- **Le PI *Logistique Emergente*** offrira des outils et des organisations répondant aux enjeux de la logistique inverse et des circuits-courts ;
- **Le PI *Acculturation*** proposera un panel d'outils pédagogiques sur la LUD à utiliser dans un programme conçu et adapté aux contraintes des acteurs.

Chacun des projets innovants fait l'objet d'une procédure propre incluant un AMI *Territoires* dont l'objectif est de sélectionner des collectivités qui souhaitent tester et évaluer en mode collaboratif des nouveaux outils destinés à faciliter la mise en place d'une LUD sur leurs territoires.

## D. L'objectif de cet Appel à Manifestation d'Intérêt

Cet appel à manifestation d'intérêt s'adresse aux territoires (acteurs publics) qui souhaitent enclencher de façon concertée, avec les représentants des acteurs économiques, une dynamique d'actions rapides en expérimentant des outils pour répondre à la gestion de différentes formes de contraintes : permanentes (ZTL, ZFE, élargissement d'un plateau piétonnier,...) ou ponctuelles (événements sportifs, festifs, culturels) et faciliter les conditions de circulation et le fonctionnement des aires de livraisons.

Dans le cadre de cet AMI seront sélectionnés une dizaine de territoires. Les territoires retenus s'engagent, jusqu'au 31 décembre 2026, à aider à enrichir les outils développés, les mettre en place et les tester dans le cadre d'une gouvernance équilibrée (acteurs publics et économiques) et à rédiger des retours d'expérience sur leur efficacité tant en termes de résultats que de fonctionnement. Les territoires s'engagent donc à participer à des temps d'échange ainsi qu'à des ateliers avec les concepteurs des solutions déployées et l'équipe InTerLUD+.

## PARTIE 2 : PRESENTATION DU PI GESTION DES ZONES CONTRAINTES ET PILOTAGE DES FLUX ET DE L'AMI TERRITOIRES

### A. Les objectifs du PI *Gestion des Zones Contraintes et pilotage des flux*

Ce projet innovant a deux objectifs principaux :

- Déployer les outils numériques JOPTIMIZ développés dans le cadre du précédent programme InTerLUD et adaptés pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 (facilitation et optimisation de la circulation des professionnels dans les zones sécurisées créées spécialement pour cet événement sportif).
- Les améliorer afin de simplifier leur utilisation (fluidification de la navigation, création de comptes utilisateurs uniques...), offrir de nouvelles fonctionnalités en lien avec les besoins des acteurs (par exemple recenser et cartographier les stations d'avitaillement à l'échelle nationale et locale) et de faciliter la prise de décision publique/privée.

L'enjeu est d'offrir une plateforme numérique complète pour une meilleure gestion et anticipation des flux LUD.

### Les outils de la plateforme JOPTIMIZ pendant les JOP Paris 2024

Itinériz	<i>Un calcul d'itinéraire de planification des tournées prenant en compte les arrêts et dérogation ZFE, les caractéristiques des véhicules, les futures ZTL, etc.</i>
Numeriz	<i>Un disque de stationnement numérique : application mobile permettant de trouver les aires de livraison disponibles, marquer son arrêt sur une aire de livraison et partager les informations générées</i>
CirQliz	<i>Le QR Code pour accéder aux zones contraintes (zones à trafic limité, ZTL)</i>
Visualiz	<i>Un outil cartographique collaboratif de simulation et d'aide à la décision pour les entreprises, les collectivités, les pouvoirs publics, regroupant une quinzaine de points d'intérêt.</i>

La plateforme JOPTIMIZ dans son évolution, à expérimenter dans le cadre de cet AMI :

- Un compte utilisateur unique pour accéder à toutes les fonctionnalités JOPTIMIZ
- Partage des données entre fonctionnalités proposées par JOPTIMIZ
- Intégration d'Itinériz, Visualiz et Numériz dans une seule interface graphique (par exemple une seule et même carte)
- Exportation des dérogations ZFE

- Optimisation des aires de livraison
- Importation des messages des autorités en cas d'incidents (climatique, circulation...) (cf.. annexe détaillée des nouvelles fonctionnalités)

## B. La concertation des parties prenantes

Le projet innovant relevant du présent AMI fait l'objet d'une concertation forte entre l'ensemble des acteurs impliqués. En se basant sur la méthodologie InTerLUD+ la collaboration entre les acteurs sera proposée à travers des groupes de travail, d'échanges réguliers (workshop en présentiels, atelier de travail en distanciel...). Elle réunira selon les phases de travail :

- Les Territoires sélectionnés via le présent AMI ;
- Les acteurs économiques (fédérations et professionnels locaux) identifiés par l'équipe InTerLUD+ et les collectivités ;
- Les prestataires choisis pour les développements informatiques ;
- Les partenaires du programme InTerLUD+.

## C. Les principales phases de travail du PI *Gestion des Zones Contraintes et pilotage des flux*

<p><b>Recrutement des territoires par AMI</b> Sélection d'une dizaine de territoires intéressés pour participer activement au déploiement local des outils avec, pour objectif final, une répliquabilité des services numériques dans tous les territoires</p>	<p><b>Février 2025</b></p>
<p><b>Recrutement de prestataires pour le développement des solutions numériques</b> À partir d'un cahier des charges recensant les objectifs et les besoins communs, l'équipe InTerLUD+ lancera des procédures permettant la sélection de prestataires.</p>	<p><b>1er trimestre 2025</b></p>
<p><b>Améliorations fonctionnelles de la plateforme numérique</b> Les prestataires procéderont au développement et/ou amélioration des différentes fonctionnalités des solutions numériques. La définition de certaines modalités se feront avec l'apport des partenaires et des territoires</p>	<p><b>1er au 3ème trimestre 2025</b></p>
<p><b>Tests des fonctionnalités dans les territoires</b> Sous un format itératif et en fonction de la disponibilité des outils, les territoires testeront les solutions tout au long de la période, sous le schéma suivant : Test -&gt; retours Territoires -&gt; améliorations -&gt; test</p>	<p><b>A compter du 2ème trimestre 2025</b></p>
<p><b>Déploiement dans les territoires sélectionnés par l'AMI</b> A l'issue de la phase de test, mise en œuvre des services JOPTIMIZ et accompagnement des agents / acteurs économiques</p>	<p><b>A compter du 3ème trimestre 2025</b></p>
<p><b>Évaluation du PI et consolidation du PI</b> Le PI fera l'objet d'une évaluation globale mettant en lumière les gains énergétiques et environnementaux (selon la méthode d'évaluation du programme InTerLUD+) Les outils seront finalisés et consolidés dans l'optique d'un déploiement national</p>	<p><b>2e semestre 2026</b></p>

## D. Rôle et mission des territoires sélectionnés par l'AMI

Les collectivités sélectionnées seront impliquées dans toutes les phases du PI, hors sélection des prestataires. Les missions des territoires sont les suivantes :

- Remontées des besoins et des contraintes des territoires : il s'agira d'identifier et formaliser les besoins communs des collectivités et des acteurs économiques pour construire des outils utilisables par tous ;
- Tests des solutions proposées : tests informatiques et mise en place sur le terrain. Les territoires s'engageront à tester la plateforme JOPTIMIZ et favoriser un cadre d'expérimentation optimal (association des acteurs économiques / information / communication / sensibilisation de tous les acteurs / ateliers de travail multi-acteurs...);
- Évaluation des solutions testées : il s'agit pour chacun des tests de formaliser des retours tant sur les fonctionnalités des services que sur les processus de mise en place et de fonctionnement. L'enjeu à terme sera d'éditer un « mode d'emploi technique des services et des procédures de mise en place » pour faciliter la prise en main pour tous les autres territoires.

## PARTIE 3 : NATURE DE L'ACCOMPAGNEMENT PROPOSE PAR LE PROGRAMME INTERLUD+ ET ENGAGEMENTS DES PARTIES PRENANTES

### A. L'accompagnement InTerLUD+

Le programme InTerLUD+, garant de la démarche, pilotera toutes les étapes du PI *Gestion des Zones Contraintes et pilotage des flux*. L'équipe InTerLUD+ organisera des temps de travail et de partage d'information avec l'ensemble des parties prenantes et assurera la cohérence des retours d'expérimentation ainsi que la livraison des outils et procédures par les différents partenaires et prestataires.

L'équipe InTerLUD+ assurera :

- Un accompagnement collectif des territoires sélectionnés et des acteurs économiques locaux : organisation de temps forts de travail et de partage d'informations entre les différents acteurs engagés dans la démarche (environ 3 par an en national et 3 par an par territoire). Ces temps d'échanges, réunion de travail, forums, rendez-vous... seront définis ultérieurement ;
- Un suivi individuel : InTerLUD+ sera à l'écoute des questionnements des territoires et apportera une aide méthodologique ;
- La fourniture gratuite des services à tester : les outils seront développés au fil de l'eau et mis à disposition des territoires avec des conseils d'utilisation (canevas, tutoriels...);
- La fourniture de grilles pour les retours d'expérience ;
- Une valorisation des territoires à travers ses outils de communication aux différentes étapes du projet (newsletter, réseaux sociaux, rencontre nationale, séminaires en région...);
- Un accompagnement sur le cadre juridique (propriété intellectuelle, protection des données), sur les formes de gouvernance et sur la pérennisation des services.

### B. Les obligations des Territoires lauréats

#### Intérêt pour les territoires de s'engager dans la démarche

- Faire émerger des solutions innovantes qui serviront à l'ensemble du territoire
- Mettre à disposition d'outils d'aide à la décision, de partage de l'information acteurs publics / acteurs privés et de collaboration entre les parties prenantes
- Tester en priorité les outils et les faire évoluer en prenant en compte les contraintes du territoire
- Disposer de données et indicateurs permettant de mettre en place les plans d'actions ou chartes LUD
- Développer gratuitement les outils tout au long de la démarche

Les lauréats de cet AMI s'engagent à :

## Missions

- Suivre l'ensemble de la démarche jusqu'au 31 décembre 2026
- Travailler sur la mise en place de ces outils en concertation avec les acteurs économiques du territoire ;
- Participer en distanciel et en présentiel aux différents temps de travail ;
- Tester la plateforme JOPTIMIZ sur la période en situation « réelle » ;
- Évaluer les outils selon la grille d'évaluation fournie par InTerLUD+ (données quantitatives et analyses qualitatives) et faire tous retours qu'ils jugeront nécessaires. Les données d'évaluation alimenteront l'évaluation du Projet Innovant qui suivra une méthodologie rigoureuse définie par le programme InTerLUD+. Les collectivités pourront être amenées à contribuer à la rédaction d'un rapport final commun (analyse des résultats, enseignements tirés, propositions éventuelles pour améliorer les futurs projets...).
- Valoriser les outils via leurs canaux de communication en mentionnant les porteurs du programme InTerLUD+.

## Moyens RH

- Identifier deux personnes référentes, interlocuteurs privilégiés de l'équipe InTerLUD+ : un technicien (technicien en charge de la logistique, mobilité, Informatique... à préciser dans le questionnaire de candidature) et l'élu porteur ;
- Allouer le temps jours / homme nécessaire pour conduire en interne l'expérimentation du PI. A titre indicatif le temps minimum estimé pour le technicien référent est :
  - o 6 J/H/an pour les temps d'échanges
  - o 15 J/H/an pour la conduite du projetA titre indicatif, la sollicitation des autres services (voirie, SIG, police municipale...) est estimée à 30 J/H par an. Ces ordres de grandeur seront affinés lors du démarrage du projet de manière collégiale.
- Coordonner les différents services techniques de la collectivité testant les outils (mobilités, développement durable, service informatique, économique, communication, police municipale, participation citoyenne...) et les collectivités voisines (ex : les communes...)
- Animer un réseau de partenaires dans les territoires : entreprises, artisans, DREAL, agence ADEME locale...

## PARTIE 4 : MODALITES DE CANDIDATURE A L'AMI

### A. Les candidatures recherchées et éligibles

Sont éligibles au présent AMI :

- o Les EPCI accompagnés par le programme InTerLUD+ et notamment ceux qui sont situés dans une ZFE existante ou à venir disposant d'une gouvernance concertée avec les acteurs de son territoire sur la logistique urbaine, ou ayant une ZTL existante ou à venir ou une zone piétonne existante disposant de certaines règles et contraintes pour les professionnels de la logistique urbaine.

À l'issue de la sélection, un acte d'engagement, rempli et signé par la collectivité, sera directement intégré au dossier de candidature. Il actera la participation de chacun des territoires à la démarche d'expérimentation du projet innovant *Gestion des Zones Contraintes et pilotage des flux*.

### B. Les modalités financières

InTerLUD+ prend à sa charge l'intégralité des dépenses liées au développement des services numériques de la plateforme JOPTIMIZ.

Il reste à la charge du lauréat les coûts de fonctionnement inhérents au projet :

- Les ressources humaines nécessaires : temps passé à la conduite de la mission ;
- La collecte et mise à disposition des informations du territoire nécessaires pour enrichir les outils ;
- Les coûts de maintenance des services numériques une fois déployés sur le territoire.



En cas de coûts inhérents au développement des services numériques de la plateforme JOPTIMIZ, un plan de financement pourra être envisagé dans le cadre du financement des actions InTerLUD+.

### C. Le calendrier général de l'AMI

La consultation de l'AMI : **du 20 décembre 2024 au 28 février 2025**

La sélection des premiers lauréats : à partir du 17 janvier jusqu'au 28 février 2025.

### D. Les modalités de candidature

Elles se déroulent en 2 étapes :

- Le remplissage de la fiche de candidature en ligne avant le **28 février**  
La fiche de candidature est disponible ici : <https://forms.gle/FFkArqZoeg7sjWLU9>  
Le candidat pourra, s'il le souhaite, joindre tout autre document qu'il considère utile pour comprendre les enjeux de sa candidature.
- A l'issue de la sélection des lauréats, un acte d'engagement sera rempli et signé par la collectivité et sera intégré au dossier de candidature.

#### **Pour toutes questions / renseignements complémentaires :**

Marie Couvrat Desvergnès (CEREMA) : [marie.couvrat-desvergnès@cerema.fr](mailto:marie.couvrat-desvergnès@cerema.fr)

Anaïs Mounereau (Logistic Low carbon) : [a.mounereau@logistic-low-carbon.fr](mailto:a.mounereau@logistic-low-carbon.fr)